

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2018**

Le dix-neuf juin deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze juin deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

**Etaient présents :** M.M. Michel LAHUEC, Xavier JODOCIUS, Marcel STEPHAN, Marie-France HELIAS, Gilberte LE NAOUR, Annick JACQ, Yves CORROLLER, Monique HELORET, Camille LE BRETON, Patrick COUSTANS, Martine MORIN, Laurence SIOHAN, Caroline GERMOND.

**Absents excusés :** M. Jean-François DANIEL représenté par Mme Annick JACQ  
M. René GLO  
Mme Isabelle QUERE représentée par Mme Marie-France HELIAS

**Secrétaire de séance :** M. Camille LE BRETON

\*\*\*\*\*

**1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la séance du 10 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

**2 - BUDGET 2018 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Compte	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
		<b>INVESTISSEMENT</b>		
2188	497	Autres immobilisations corporelles	+24 000	
1641		Emprunts en euros		+24 000
		<b>TOTAL</b>	+24 000	+24 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**APPROUVE** cette décision modificative.

**3 - SUBVENTIONS 2018**

Monsieur Xavier JODOCIUS présente au Conseil Municipal les subventions proposées après examen des différentes demandes en commission des finances :

Nom	Subvention 2018 (€)
<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>	
Amicale des retraités	700
Association sportive du golf de l'Odet	200
Association sportive du golf de l'Odet (green de l'espoir)	200
Bibliothèque	2500

CFFC (football corpo)	600
Ecole de rugby	100
Espoir de Clohars-Fouesnant	1725
Rando Clohars	200

<b>ASSOCIATIONS PAYS FOUESNANTAIS</b>	
Pays Fouesnantais Athlétisme	200
Pleuven Basket Club	200
Raquette du Pays Fouesnantais	200
Secouristes de Saint-Evarzec	200

<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>	
Comité départemental du Finistère du prix de la résistance et de la déportation	200
Fondation du patrimoine	160
Groupe mammalogique breton	100
Restaurants du cœur	150
Rugby Club Concarnois	100
Secours catholique	150
Secours Populaire Français	150
Solidarité Paysans	100
Syndicat d'élevage	100
<b>TOTAL</b>	<b>8 235,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCORDE** les subventions proposées ci-dessus.

#### **4 - MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Un appel d'offres en procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés public a été lancé pour la fourniture de repas en liaison chaude et la mise à disposition d'un salarié pour le restaurant scolaire, pour l'année scolaire 2018-2019.

Environ 110 repas sont servis quotidiennement en période scolaire.

Les prix proposés par la société Ateliers de Cornouaille sont les suivants :

Prix unitaire d'un repas en liaison chaude : 2,91 H.T (3,07 T.T.C)  
Prestation de service (mise à disposition de personnel) : 1,03 H.T (1,09 T.T.C)  
Prix total par repas : 3,94 H.T (4,16 T.T.C)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

**DE RETENIR** l'offre des Ateliers de Cornouaille présentée ci-dessus.

**D'AUTORISER** le Maire à signer les documents relatifs à ce marché.

## **5 - TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, de modifier les tarifs de restauration scolaire et de garderie périscolaire pour l'année 2018/2019 :

<b>Restaurant scolaire</b>	<b>Tarifs 2018-2019</b>
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant	3,10 €
Famille de 3 enfants	2,85 €
Adultes	4,85 €
Fourniture d'une serviette de table	4,00 €

<b>Garderie périscolaire</b>	<b>Tarifs 2018-2019</b>
Le matin et le soir jusqu'à 18h30	2,45€
Le matin	1,25€
Le soir jusqu'à 18h30	1,50€
Le soir de 18h30 à 18h45	2,35€
Le soir de 18h45 à 19h00	2,35€
Le vendredi de 15h15 à 16h30	1,25€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** les tarifs présentés ci-dessus pour le restaurant scolaire et la garderie périscolaire, pour l'année scolaire 2018-2019.

## **6 – PROJET EDUCATIF TERRITORIAL**

Madame Marie-France HELIAS présente au Conseil Municipal le projet éducatif territorial (PEDT) élaboré en concertation avec le comité de pilotage pour la période 2018-2020.

Ce document présente les objectifs du PEDT, le contexte de mise en œuvre des TAP (activités périscolaires et extra scolaires existantes, effectifs, besoins répertoriés), les conditions de mise en œuvre des TAP (horaires, activités, articulation avec le projet d'école, public concerné, partenaires), la composition du comité de pilotage qui sera chargé du suivi et les modalités de ce suivi.

Cette convention prendra effet à la rentrée de septembre 2018 pour une durée de 2 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** ce PEDT

**AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à la mise en place de ce PEDT et tous les documents afférents.

## **7 - ADHESION AU SERVICE « DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES » DU CENTRE DE GESTION DU FINISTERE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation pour la commune de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen 2016/679 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclus avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion du Finistère a mis en place ce service.

Monsieur Le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion du Finistère comme Délégué à la Protection des Données. Cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la désignation du Centre de gestion du Finistère comme Délégué à la Protection des Données,
- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29,
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette mission.

## **8 - DECISIONS DU MAIRE**

Vu l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la délibération en date du 30 mars 2014 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises du 10 avril 2018 au 19 juin 2018.

### Délivrance des concessions dans le cimetière

- Délivrance de la concession n° 161 pour une durée de 30 ans.
- Délivrance de la concession n° 199 pour une durée de 30 ans.
- Délivrance de la concession n° 368 pour une durée de 10 ans.
- Délivrance de la concession n° 369 pour une durée de 10 ans.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

## **9 - INFORMATIONS DIVERSES**

- Tournoi de sixte samedi 23 juin.
- Kermesse de l'école dimanche 24 juin ;
- A compter du 10 juillet, «les mardis de Clohars » chaque semaine sauf le 14 août.

La séance est levée à 21 heures 20.

Le Maire,  
Michel LAHUEC

